académie Dijon direction des services départementaux de l'éducation nationale Saône-et-Loire éducation nationale Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	École Élémentaire André Higonet Hurigny **Conseil d'école du 10 février 2022** Procès-verbal

Présents :

- Mmes FOUGERAS, GIRARD, DUVERT D'ALESIO, FERREIRA, GROS, GREIL et BERNARDET, représentantes des parents d'élèves
- Mmes DREVET HENNEBAUT, MOUHLI, MATRAY, M VALENTIN et M DUQUENNOY, enseignants
- M VALLET, Adjoint en charge des affaires scolaires
- Mme PASCALIN, DDEN

Excusés :

- M DEYNOUX, Maire,
- M FRANCOIS, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Mme CHANUT et PAPET, représentante des parents d'élèves
- Mme LAVENANT, psychologue de l'Éducation Nationale
- Mme BERARD, enseignante spécialisée

Monsieur Duquennoy remercie la municipalité qui a mis à disposition la salle du conseil municipal pour la réunion du conseil d'école.
Mme Gros est désignée secrétaire de séance.

1/ Crise sanitaire

Avant les vacances de Noël, l'école a été peu impactée par la COVID-19 (3 cas parmi les élèves).

Depuis le 20 décembre, 51 élèves ont été contaminés (49 % des enfants).

CP	CE1	CE2	CM1-CM2 A	CM1-CM2 B
4	17	8	17	5
25 %	80,1%	40 %	70,8%	21,7%

Les représentants de parents font part des difficultés qu'ils ont rencontrées pour faire tester leurs enfants début janvier. Le protocole de dépistage en vigueur est trop lourd.

Pour les enseignants, il a été difficile d'avancer sereinement dans les programmes et compliqué de gérer simultanément des élèves en présentiel et d'autres en distanciel.

Mme Pascalin rappelle qu'il était important de maintenir les écoles ouvertes pour les enfants et leurs familles.

<u>Questions des représentants de parents :</u> Pourquoi les tests salivaires n'ont pas été mis en place à l'école alors que de nombreux parents ont donné leur consentement en début d'année scolaire ?

<u>Réponse du directeur :</u> Il n'y a pas eu de campagne de tests salivaires car les laboratoires n'ont pas répondu favorablement à cette éventualité.

<u>Remarque :</u> Lundi, une élève de CE2 est entrée dans la cour avec des élèves de CM après 13h20. L'horaire d'accueil de cette classe est fixé à 13h40. Quelques minutes plus tard, elle a été reconduite à l'extérieur par une employée communale qui lui a demandé d'attendre l'arrivée de sa maîtresse.

Commentaire du directeur : Le portail est ouvert à 13h20 pour permettre l'accueil des élèves de Mme Mouhli. Les élèves de CE2 doivent attendre que Mme Hennebaut vienne les chercher au portail ou que le directeur les autorise à entrer dans la cour. Peu d'élèves rentrent chez eux le midi. Il est donc possible de réorganiser l''accueil des élèves en début d'après-midi.

Le directeur propose les modifications suivantes :
- accueil des élèves de CM1 et CM2 de 13h20 à 13h30,
- accueil des élèves de CP, CE1 et CE2 de 13h35 à 13h45,
- accueil des élèves de M Valentin l'après-midi au portail.

Les membres du conseil d'école approuvent cette modification.

2/ Préparation de la rentrée 2022

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
13	16	21	20	22

Les effectifs sont en forte baisse. L'école fait l'objet d'une mesure de carte scolaire et ne comptera plus que 4 classes à la rentrée de septembre. M Valentin n'est pas titulaire du poste qu'il occupe, Mme Drevet a décidé de faire valoir ses droits à la retraite : un poste sera donc attribué à titre définitif à un nouvel enseignant lors du prochain mouvement.

Questions des représentants de parents : Comment va se faire la répartition des élèves ? Plusieurs classes à double niveau ?

Réponse de l'équipe enseignante : Il ne devrait y avoir que des classes à double niveau. La répartition dépendra des effectifs dans chaque niveau. L'organisation qui sera proposée en fin d'année scolaire devra permettre l'intégration de nouveaux élèves sans qu'il soit nécessaire de modifier les classes la veille de la rentrée.

Pour faire face à cette fermeture et à la réorganisation qu'elle implique, les enseignants souhaiteraient que le budget de l'année 2022 soit calculé sur la base des effectifs présents au 1er janvier. Ils demandent également :
- 1000 euros de crédits supplémentaires pour faciliter l'installation de leur futur collègue, renouveler et/ou acquérir du matériel de sport et quelques manuels,
- 400 euros pour l'achat d'un tableau mobile pour la classe de Mme Mouhli,
- 300 euros pour le RASED.

L'équipe enseignante demande une provision de 2000 euros pour l'informatique. Elle serait utilisée uniquement dans l'hypothèse où du matériel devrait être remplacé. Les vidéoprojecteurs interactifs ne sont plus garantis.

3/ Évaluation d'école

Cette évaluation a pour but de dégager les points forts et les points faibles de l'école dans les quatre domaines suivants :

- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ;
- La vie et le bien-être des élèves, le climat scolaire ;
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école ;
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Elle se déroule en deux temps : une auto-évaluation réalisé par le conseil des maîtres puis une évaluation externe. Cette dernière sera conduite par une équipe d'évaluateurs composée de quatre personnes : un inspecteur, un directeur d'école, 1 conseiller pédagogique et un enseignant référent aux usages du numérique. Ils seront présents lundi 16, mardi 17 mai et mercredi 18 mai. Ils passeront du temps en classe et conduiront des entretiens avec les différents acteurs de l'école : enseignants, élèves, élus, personnels des temps périscolaires, association de parents, représentants des parents,… Cette évaluation servira de base à la rédaction du prochain projet d'école. Monsieur François, IEN, a déchargé chaque enseignant de 24 heures d'APC pour la préparer.

4/ Loi Rilhac (promulguée le 21 décembre 2021)

Les directeurs et directrices d'école bénéficieront d'une délégation de compétences de l'autorité académique et d'une autorité fonctionnelle. Cela devrait leur permettre de prendre certaines décisions sans avoir à contacter leur hiérarchie. Il ne s'agit pas d'une autorité hiérarchique sur les autres enseignants.

Aujourd'hui, le conseil d'école est un lieu de concertation. A l'avenir, Il deviendra un lieu de prise de décisions.

5/ Projets des classes

- **EPS**

Les cycles de natation ont été suspendus. CE2 et CM2 devraient être prioritaires lorsque le centre nautique pourra de nouveau accueillir nos élèves (transports financés par la mairie). Les cycles de hockey prévus pour les classes de Mme Hennebaut et de M Valentin ont été maintenus (6 séances). Les stagiaires de FormApi ont dû s'adapter pour tenir compte du protocole sanitaire en vigueur. Ils ont donc proposé des activités de faible intensité compatibles avec le port du masque : ateliers de manipulation de la crosse, de passes, de tirs. Un cycle de course d'orientation aura lieu en mars et en avril pour les classes de CP, CE1, CE2 et CM1-CM2 de Mme Mouhli. Les séances se dérouleront au parc du château.

- **Musique**

Les interventions avec le conservatoire ont commencé le lundi 17 janvier. Elles se termineront en mai. Elles concernent toutes les classes de l'école. Écoute musicale, chants, percussions corporelles et danses rythment les séances conduites par Myriam Balivet qui accompagne les enfants au clavier et Gérald Lapalus avec son accordéon. Les élèves de CM réalisent un slam sur leur village. Mme Mouhli précise que les enfants font preuve d'une grande créativité.

Une présentation des classes à horaires aménagés en musique et en danse (6ème CHAM/CHAD) devrait être organisée pour les élèves de CM2.

- **Mathématiques / Français**

Les élèves de CM1 et CM2 ont participé a un concours organisé par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques. Ils ont réalisé un livret comportant 7 problèmes à résoudre. Pour mener a bien ce projet, ils ont mobilisé leurs compétences en mathématiques et en français. Ils participeront également aux dictées francophones organisées le 18 mars par la Fédération France-Québec dans le cadre de la semaine mondiale de la francophonie.

Les élèves de CE1 participeront au projet Tw'Haïku. Pendant quatre semaines, ils devront écrire des haïkus (courts poèmes japonnais) à partir de photographies. Ils les publieront sur EduTwit pour les partager avec les autres classes participantes.

- **Histoire / Géographie / Sciences / EMC / Sorties culturelles**

Les élèves de CM1 et CM2 sont inscrits à un rallye Internet sur l'Europe. Il leur permettra de découvrir la géographie et l'histoire de l'Union Européenne en utilisant des outils numériques.

Madame Matray a installé un aquarium dans la classe de CE1. Les élèves devront veiller à leur bien être, les nourrir,.. Il devrait être possible d'observer l'évolution d'alvins.

M Duquennoy a organisé un séjour du 3 au 5 mai au château de Pierre-de-Bresse sur le thème «Environnement et patrimoine». Le conseil municipal, le conseil régional et le Sou de Ecoles subventionnent cette sortie à hauteur de 112 euros par enfant. Une participation financière de 45 euros a été demandée aux familles.

Les interventions de la gendarmerie dans le cadre des permis piétons (CE2) et Internet (CM2) sont reconduites.

Madame Pascalin félicite l'équipe enseignante pour la diversité et l'intérêt pédagogique des projets présentés.

La municipalité et le sou des écoles sont chaleureusement remerciés pour l'aide financière apportée aux projets des enseignants.

6/ Divers

Des parents de CE2 s'interrogent sur le fait de devoir donner un bon point pour pouvoir se rendre aux toilettes, qu'un seul toilette n''est pas assez pour 20 le temps d'une courte récréation, qu'à cause de cela les enfants se retiennent trop pour aller aux toilettes favorisant ainsi les infections urinaires...

Commentaire de M Duquennoy : Si nous étions dans une situation normale, il y aurait cette année 5 toilettes disponibles pour 103 élèves. Le problème n'est ni la durée de la récréation, ni le nombre de toilettes disponibles, ni une hypothétique multiplication des infections urinaires. Ce qui gêne ces parents c'est le choix fait par Mme Hennebaut de réguler les passages aux toilettes en demandant à ses élèves de lui rendre un bon point s'ils veulent y aller pendant la classe. A l'école, la surveillance des élèves doit être continue. Se rendre aux toilettes pendant les cours doit conserver un caractère exceptionnel.

Réponse de Mme Hennebaut : Les élèves de CE2 sont peu nombreux à aller aux toilettes pendant la récréation et beaucoup trop nombreux à vouloir s'y rendre pendant la classe (souvent dès 8h45 ou au retour de récréation). Cela en perturbe le fonctionnement et entraîne des situations où des enfants se retrouvent sans surveillance. Leur demander de rendre un bon point est un moyen de m'assurer que leur requête est justifiée. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants aillent aux toilettes le matin avant de venir à l'école.

Intervention de Philippe Vallet :
- Plusieurs familles regrettent que les élèves ne puissent choisir leurs activités pendant les TAP. Dès qu'il sera de nouveau possible de brasser les élèves, le fonctionnement habituel sera rétabli.
- Une alignement des horaires de l'école maternelle sur ceux de l'école élémentaire est à l'étude.
- Le recrutement d'un nouveau cuisinier pour le restaurant scolaire semble sur le point d'aboutir. La municipalité souhaiterait qu'un seul service soit mis en place à la rentrée de septembre 2022 pour les élèves des deux écoles. Elle étudie la possibilité d'installer des paravents entre les tables pour atténuer le niveau sonore dans le restaurant scolaire. Un temps d'échanges avec les membres du RSH est prévu.
- Les conseillers municipaux ont constaté que des parents et des patients du cabinet médical ne respectent pas les règles de circulation sur le parking de l'école (non respect du sens de circulation, sens interdit, vitesse excessive). L'aménagement du parking a été pensé pour assurer la sécurité des enfants. Il serait souhaitable que les règles de circulation soient respectées.

La séance est levée à 20h05.

Le président du conseil d'école
M Duquennoy

La secrétaire de séance,
Mme Gros